



MANUFACTURE DE CADRANS

Rapport 2021

En tant que membre RJC, Fraporlux Swiss SA a décidé de favoriser des pratiques éthiques, responsables, sociales, environnementales et respectueuses des droits de l'homme à travers la chaîne d'approvisionnement de l'or, de l'argent, des métaux issus de la mine de platine, du diamant et des pierres de couleur. Dans ce cadre, ce rapport est communiqué publiquement et directement à toutes les parties prenantes.

Responsabilité éthique

Fraporlux Swiss SA favorise ses relations commerciales avec des partenaires (clients, fournisseurs et sous-traitants) qui partagent les mêmes valeurs et qui ont déjà fait une démarche Responsabilité Sociale Environnementale. Dans le but de communiquer clairement les engagements de Fraporlux Swiss SA et des attentes de la part de ses partenaires, un code de conduite leur est envoyé.

Responsabilité sociale

Droits de l'homme

Fraporlux Swiss SA s'engage à prévenir et de donner la possibilité de dénoncer librement tout manquement aux règles des droits de l'homme. Pour se faire, tous les collaborateurs ont suivis une séance de formation qui leur explique les dérives possibles et le processus de dénonciation de tels actes. Chaque nouveau collaborateur reçoit cette formation dès son entrée en fonction.

Approvisionnements responsables

Fraporlux Swiss SA est consciente que son activité a un impact direct sur les risques d'approvisionnement en or, en argent, en métaux issus de la mine de platine, en diamants et en pierres de couleur en provenance de zones de conflit et à haut risque. Afin d'éviter toutes dérives, Fraporlux Swiss SA travaille exclusivement avec des partenaires certifiés RJC et respectant le Système de certification du processus de Kimberley et/ou le Système de garanties du Conseil mondial du diamant. Tous les collaborateurs susceptibles de participer à l'approvisionnement de tels minerais sont formés au devoir de diligence.

Santé et Sécurité

Fraporlux Swiss SA accorde une grande importance aux conditions de travail de ses collaborateurs, mais en particulier à leur santé et sécurité. Les mesures ci-dessous ont été mises en place :

- La mise en œuvre de tous les points de la solution de branche en rapport avec notre activité.
- La formation continue des deux coordinateurs de sécurité.
- Des formations pour tous les collaborateurs sur les règles de sécurité.
- Des audits annuels, de tous les départements, sur la base des chapitres de la solution de branche.
- La mise à disposition de chaise ergonomique individuelle pour tous les collaborateurs ayant une activité assise.
- La conclusion de contrat de maintenance pour tous les équipements à "risques".
- La possibilité, pour tous les collaborateurs, de se faire vacciner gratuitement contre la grippe.

l AS



MANUFACTURE DE CADRANS

Responsabilité environnementale

Dès la création du projet de sa nouvelle manufacture, en 2012, Fraporlux Swiss SA a intégré la partie environnementale. Les considérations suivantes ont été mise en œuvre :

- Chauffage à distance au moyen d'un thermo-réseau qui utilise des copeaux de bois régionaux.
- Utilisation d'un circuit fermé d'eau "glacée" pour refroidir certains équipements de production.
- Le domaine de la galvanoplastie est "gourmand" en eau. Afin de minimiser sa consommation, plusieurs circuits fermés d'eau recyclée ont été mis en place pour les opérations de rinçage ainsi que le refroidissement de certains bains galvaniques.
- Création d'un local de retraitement des eaux faisant office de bassin de rétention en cas d'inondation ou de fuites dans les locaux contenant des produits toxiques.
- Réduction au minimum des points d'eau chaude (remplacé par de l'eau "mélangée").
- Filtration de l'air rejeté au moyen de plusieurs circuits d'extractions spécifiques.
- Généralisation des détecteurs de présence et de luminosité pour la gestion des éclairages.

Fraporlux Swiss SA apporte une attention particulière à la réduction, au tri et à l'éliminations des déchets :

- Sensibilisation des collaborateurs à réduire leur "production" de déchets.
- Remise à tous les collaborateurs d'une gourde réutilisable pour éliminer les gobelets en plastique à la "fontaine à eau".
- Mise en place de points de collectes et sensibilisation des collaborateurs au tri et recyclage des déchets "quotidiens" (PET, alu, verre, carton, papier, piles, cartouches d'encre, sprays aérosols).
- Mise en place de points de collectes et sensibilisation des collaborateurs au tri et recyclage des déchets "de production" (métaux, chiffons, produits toxiques).
- Mise en place de procédures et formation spécifique du personnel pour l'élimination des produits "toxiques".
- Digitalisation des ordres de fabrication pour réduire l'utilisation du papier.

Est envisagé lors de remplacement d'équipements ou de mise à niveau du bâtiment :

- Ajouter des récupérateurs de chaleurs sur les compresseurs et les pompes à vide.
- Ajouter des panneaux solaires.

Approuvé le 6 juillet 2021

Président du Conseil d'Administration



Jean-Jacques Miauton

Directeur Général



Alain Sierro